

# Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires publics et privés

### Version 2017

Démarche portée par le Plan Bâtiment Durable

Avec le soutien de la Direction de l'Immobilier de l'État

# **PRÉAMBULE**

1. Dans la perspective de la réussite de l'Accord de Paris et dans le respect des engagements européens et nationaux de la France, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre des secteurs du bâtiment et de l'immobilier sont, depuis dix ans, au cœur des objectifs de la politique gouvernementale.

Sur l'ensemble du parc, les bâtiments du secteur tertiaire public et privé représentent près de 940 millions de mètres carrés<sup>1</sup> et se caractérisent par le niveau moyen élevé de leur consommation énergétique, en comparaison avec le secteur résidentiel. Avec un quart des surfaces bâties de notre pays, on estime que le secteur tertiaire représente un tiers des consommations énergétiques finales du résidentiel-tertiaire et près de 30 % des émissions de gaz à effet de serre de ce secteur.

C'est pourquoi, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a posé une première obligation d'amélioration de la performance énergétique à réaliser entre 2012 et 2020. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a prolongé dans le temps cette obligation de rénovation, en l'amplifiant par période de dix ans et en fixant à 2050 un objectif de diminution de la consommation d'énergie finale de 60 %.

En juillet 2017, à l'occasion de la présentation du nouveau Plan Climat pour la France, le Gouvernement a affirmé sa volonté de viser « la neutralité carbone à l'horizon 2050 ». Dans ce cadre, la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, et spécialement du parc public, est au cœur des engagements.

2. Dans l'attente de la publication du décret définitif d'application organisant la période 2012-2020, et afin de susciter un mouvement coordonné d'amélioration du parc, le Plan Bâtiment Durable a lancé une charte d'engagement volontaire de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés. Lancée le 31 octobre 2013, cette charte a suscité une dynamique des acteurs,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Chiffres clés Climat Air Énergie, ADEME, édition 2015



avec plus de cent signataires propriétaires et utilisateurs privés et publics, et a fait l'objet d'un suivi régulier à travers trois rapports annuels dédiés.

Les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'amélioration de la performance énergétique entre 2012 et 2020 ont finalement été définies par le décret n° 2017-918 du 9 mai2017 relatif aux obligations d'amélioration de la performance énergétique dans les bâtiments existants à usage tertiaire. Ce texte a fait l'objet d'un recours devant le Conseil d'État qui a suspendu son exécution.

Il apparaît que de nombreux acteurs propriétaires et/ou utilisateurs de bâtiments souhaitent témoigner de leurs progrès d'organisation responsable tant en matière d'énergie que de carbone. Dès lors, la dynamique volontaire des acteurs doit être amplifiée, notamment dans le contexte des objectifs ambitieux portés par la loi de transition énergétique relative à la croissance verte.

3. C'est pourquoi, le Plan Bâtiment Durable, fort de l'expérience de la charte initiée en 2013, appelle l'ensemble des acteurs à poursuivre la mobilisation volontaire en proposant une nouvelle version de cette charte, ancrée dans le double contexte de baisse à long terme des consommations d'énergie et d'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le rôle de cette charte est d'améliorer la connaissance collective des pratiques et méthodes d'amélioration énergétique du parc tertiaire, en favorisant la mise en réseau des acteurs et en documentant ces pratiques, notamment dans l'aspect de leur soutenabilité économique.

\*\*\*\*

Par la présente charte, les parties signataires s'entendent sur les dispositions suivantes :

#### Articulation entre l'édition 2013 et l'édition 2017 de la charte

**Article 1.** Les signataires de la charte initiée le 31 octobre 2013 sont *de facto* signataires de la présente version, sauf mention expresse contraire de la part du signataire ou du Plan Bâtiment Durable.

Ils peuvent, s'ils le souhaitent, signer de nouveau la charte, notamment pour exprimer de nouveaux objectifs ou de nouvelles orientations de leurs engagements volontaires.

## Objectifs et méthode

**Article 2.** Les signataires déclarent s'engager dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments tertiaires publics ou privés, qu'ils détiennent ou utilisent.

À cette fin, les signataires définissent librement leurs objectifs d'amélioration, sur tout ou partie de leur parc, en cohérence avec les ambitions légales et réglementaires.



Dans l'esprit de la charte initiée en 2013, les signataires utilisent l'ensemble des leviers à leur disposition et agissent ainsi par la mobilisation des occupants, une meilleure exploitation et maintenance des installations, les investissements dans les équipements techniques ou l'enveloppe des bâtiments, ainsi que par une stratégie adéquate de gestion des actifs immobiliers.

Article 3. Les signataires sont particulièrement invités à inclure dans leurs objectifs la recherche de l'amélioration de l'empreinte carbone de leur parc. A cette occasion, ils pourront témoigner de la prise en compte des énergies renouvelables dans la performance énergétique et environnementale des bâtiments. Le périmètre et les éléments d'appréciation de cette analyse peuvent être définis librement, en visant une convergence progressive des démarches déjà engagées et en référence aux objectifs énoncés par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

**Article 4.** Les signataires s'engagent à partager régulièrement leurs expériences et bonnes pratiques dans l'exécution de cette charte, dans le but de faire progresser collectivement la filière. Les signataires s'engagent également à répondre aux sollicitations du secrétariat technique.

## **Signataires**

**Article 5.** La présente charte est ouverte à la signature de tous les acteurs publics et privés du secteur tertiaire, qu'ils soient propriétaires, locataires ou utilisateurs, désireux de s'engager dans une démarche d'amélioration de la performance énergétique de leur parc immobilier, par anticipation et accompagnement de l'obligation de rénovation énergétique du parc.

**Article 6.** Les organismes collectifs signataires s'engagent à diffuser et promouvoir les dispositions de la présente charte auprès de leurs adhérents. Ils élaborent des documents méthodologiques destinés à favoriser la bonne appropriation, par chaque partie prenante (propriétaires de locaux, locataires, utilisateurs), de ces enjeux. Ils favorisent la remontée des expériences de terrain et la communication des bonnes pratiques.

# Suivi de la présente charte

Article 7. Le Plan Bâtiment Durable est chargé de l'animation et du suivi de la présente charte. Il organise le cas échéant les partenariats nécessaires à l'amplification de ce mouvement volontaire.

Il réunit le comité de pilotage et de suivi de la charte et opère le lien entre cette instance et les administrations.

**Article 8.** Le comité de pilotage et de suivi de la charte mis en place en 2013 poursuit ses travaux. Il accueille chaque signataire qui souhaite participer plus activement aux travaux de suivi et d'orientation.



Le comité de pilotage et de suivi de la charte se réunit chaque fois que nécessaire et a minima deux fois par an.

Il se tient à disposition des pouvoirs publics pour être consulté sur les projets de textes réglementaires liés à l'efficacité énergétique dans le parc tertiaire.

**Article 9.** Le secrétariat technique du comité de pilotage de cette charte est assuré par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) et l'Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), en lien avec l'équipe permanente du Plan Bâtiment Durable.

La gestion de ce secrétariat technique évolue en tant que de besoin à la demande du comité de pilotage.

## **Durée de la charte**

**Article 10.** L'amélioration de la performance énergétique et environnementale du parc tertiaire est une action de long terme ; la présente charte s'étend donc jusqu'à ce que la majorité des parties exprime le souhait d'y mettre fin.



## ANNEXE 1 – Liste des signataires de la charte issus de sa version 2013

Sauf mention contraire, les entités ci-après sont de facto signataires de la présente charte :

Association des Directeurs Immobiliers - ADI

Aéroports de Paris

AEW Europe

**AFILOG** 

AG2R La Mondiale

Allianz Real Estate France

Altarea Cogedim

Amundi Immobilier

**APROMA** 

**ARSEG** 

Association Apogée

Association des Directeurs des Services Techniques Départementaux - ADTECH

Association Française des Sociétés de Placement Immobilier - ASPIM

**AXA Real Estate Investment Managers** 

Banque Populaire Lorraine-Champagne

Barjane

**BNP Paribas Cardif** 

**BNP Paribas Immobilier REIS France** 

**BNP Paribas REIM France** 

**Bouygues Energies & Services** 

Castorama

**CBRE France** 

Caisse Centrale de Réassurance - CCR

Centre Hospitalier Alès Cévennes

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment - CSTB

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne

**CIE Dupaquier** 

Cluster GA2B

Conseil National des Centres Commerciaux - CNCC

**CNP Assurances** 

Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère

Conseil Départemental de l'Essonne

Conseil Régional de Rhône-Alpes

Conseil Régional de Bretagne

Conseil Régional de Centre-Val de Loire

Covéa Immobilier

Crédit Agricole Immobilier

Dalkia France

Danone



Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France DTZ Investors France

**EDF** 

Eiffage Énergie

Elithis Groupe

**Engie** 

Engie Axima

**Engie Cofely Services** 

**EnR'CO Conseils** 

Eurosic

Exterimmo

Foncière des Régions

France GBC

Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières - FSIF

Gecina

Generali Real Estate French Branch

**Green Rating Alliance** 

Groupama Immobilier

**Groupe AFNOR** 

**Groupe Archimen** 

**Groupe ARCOM** 

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

**Groupe BTP Consultants** 

Groupe L'Oréal

**Groupe MGEN** 

Groupe Point.P

**ICADE** 

Institut Français pour la Performance du Bâtiment - IFPEB

Ivanhoé Cambridge Europe

Klépierre

La Française REM

LBO France

Lexmark International SAS

**Light Computing Services** 

M&G Real Estate

Macifimo

Muséum National d'Histoire Naturelle

O'SITOIT

Observatoire de l'Immobilier Durable - OID

**OZE-Energies** 

Perial Asset Management

Poste Immo

**Pouget Consultants** 

**RATP** 



Régions de France

Sanofi

**SBM France** 

Schneider Electric

SERCE

**SETUREC** 

**SNCF** Immobilier

Société de la Tour Eiffel

Sodearif

**STEF** 

Swiss Life REIM France

TIAA Henderson Real Estate

Tribu Energie

TRIO2SYS

Unibail - Rodamco

Union Investment Real Estate France

Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand

Université de Poitiers

Université de Reims Champagne-Ardenne

Université de Technologie de Belfort-Montbeliard

Université Paris Dauphine

Université Paris Nanterre

Université Rennes 1

Université Rennes 2

Vinci Énergies

Zublin Immobilière France



## Séance de lancement de la présente charte le 11 octobre 2017

La Défense, le 11 octobre 2017,

En présence de Philippe PELLETIER, président du Plan Bâtiment Durable :

Des signataires issus de la charte, dans son texte initial de 2013, réaffirment leurs engagements :

Association des Directeurs Immobiliers - ADI représentée par Gilles ALLARD, président

AFILOG représenté par Diana DIZIAIN, directeur délégué

AG2R La Mondiale représenté par Isabelle CLERC, directeur de l'Immobilier de placement

Allianz Real Estate représenté par Patrick STEKELOROM, directeur du développement durable

Barjane représenté par Julie BARLATIER PRIEURET, directrice générale

**BNP Paribas Real Estate** représenté par Catherine PAPILLON directrice Développement Durable RSE de BNP Paribas Real Estate

BNP Paribas REIM France représenté par Hubert BOUCAN, directeur de l'Asset Management

Dalkia Groupe EDF représenté par Christelle VIVES, directrice marketing

Eiffage Energie représenté par Ingrid JOUVE, responsable commerciale

Gecina représenté par Brigitte CACHON, directrice exécutive R&D, communication et RSE

**Groupama Immobilier** représenté par Jean CARRIERE, membre du COMEX en charge de l'immobilier tertiaire et des forets

Groupe ARCOM représenté par Patrick TABOURET, président directeur général

Institut Français pour la Performance du Bâtiment – IFPEB représenté par Jean-Pierre AURIAULT, président

KLEPIERRE représenté par Franck THARREAU, group Head of Engineering & Sustainability

Observatoire de l'Immobilier Durable – OID représenté par Gérard DEGLI ESPOSTI, président

**OZE-Energies** représenté par Gilles NOZIERE, directeur général

Perial Asset Management représenté par Yann GUIVARC'H, directeur général

**SNCF Immobilier** représenté par Frédéric GOUPIL DE BOUILLE, directeur de la gestion et de l'optimisation immobilière

**Swiss Life REIM France** représenté par Damien HABASQUE, président du comité développement durable



Vii gies Fac

i <b>bu Énergie</b> représenté par Nathalie TCHANG, directri	ce	
niversité Paris Nanterre représentée par Jean-Françoi	s BALAUDÉ, président	
nci Énergies représenté par David ERNEST, directeu cilities	ır innovation et énergie de VINCI Energ	
Plan Bâtiment Durable		
Association des Directeurs Immobiliers - ADI	AFILOG	
AG2R La Mondiale	Allianz Real Estate	
Barjane	BNP Paribas Real Estate	
Duljune	Siti Faribas Real Estate	
DND Davibas DEIM Evenses	Della Casana EDE	

**BNP Paribas REIM France Dalkia Groupe EDF** 



Eiffage Energie	Gecina
Groupama Immobilier	Groupe ARCOM
Institut Français pour la Performance du Bâtiment IFPEB	KLEPIERRE
Observatoire de l'Immobilier Durable - OID	OZE-Energies
Perial Asset Management	SNCF Immobilier



Swiss Life REIM France	Tribu Energie
Université Paris Nanterre	Vinci Energies



De nouveaux signataires rejoignent la démarche sur la base du présent texte :

ADEME représentée par Marie-Christine PREMARTIN, directrice exécutive des programmes

**Association Artiès – association des cadres de l'immobilier des Universités** représentée par Anne MANGANO, vice-présidente

C2ds – comité développement durable santé représenté par Karine CHAGNES, déléguée générale

**Conférence des Présidents d'Université - CPU** représentée par Jean-François BALAUDÉ, président de Paris Nanterre et président de la commission des moyens et des personnels de la CPU

Foncière INEA représentée par Karine DACHARY, directeur général adjoint

MATA Capital représenté par Jean-Baptiste PRACCA, président

**ADEME** 

Nexity représenté par Anne MOLLET, directrice développement durable et marketing stratégique

**Université d'Evry Val d'Essonne** représentée par Georges MARQUES, directeur de la logistique, de la maintenance et de la sécurité,

**Université de Haute Alsace** représentée par Patrick ALLIOT, vice-président Patrimoine et développement durable

**Université de Lyon** représentée par Fabienne CRESCI - directrice générale adjointe, en charge de la Stratégie Immobilière et du Développement des Campus

**Association Artiès** 

C2DS – Comitá Dávolannament Durable Santá	Conférence des Présidents d'Université — CDU



Foncière INEA	MATA Capital
Nexity	Université d'Evry Val d'Essonne
Université de Haute Alsace	Université de Lyon



Ces organismes rejoindront la démarche par voie d'avenant, adressé par voie postale, n'ayant pu se libérer lors de la séance du 11 octobre 2017.

Université d'Angers

Université de Bordeaux

Université de Nantes

Université Paul Valéry – Montpellier 3